



Communiqué de presse  
À Paris, le 27 juin 2023

## La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France alerte sur l'état catastrophique du respect des obligations légales et lance un site dédié avec l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique

Voulu et conçu par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, cet [Observatoire](#) est un outil inédit à disposition de tous, les concernés et les citoyens, pour évaluer le respect des obligations en matière d'accessibilité numérique d'un échantillon évolutif de sites web.

En effet, selon la loi, depuis mai 2012, l'ensemble des sites internet publics doivent être accessibles. Depuis juillet 2021, cette obligation s'est étendue aux applications mobiles et aux entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Avec la transposition de la directive 2019/882 de l'Union Européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité applicable aux produits et services, un ensemble de nouveaux acteurs privés seront soumis aux obligations dans les années qui viennent : banques, transports, livres numériques, e-commerce....

La Fédération des Aveugles a ainsi souhaité lancer son [Observatoire](#) ce 28 juin 2023, soit 2 ans avant la date limite du 28 juin 2025 pour rendre accessibles bon nombre de produits et services couverts par la directive 2019/882.

Pour Bruno Gendron, Président de la Fédération, « *la méconnaissance des obligations légales est réelle. Elle nous a conduit à mettre en place dès 2022, [un état des lieux sur la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité numérique en France](#), dont les résultats étaient sidérants ! Ces résultats demeurent catastrophiques. Nous souhaitons mettre la pression sur les pouvoirs publics et les entreprises privées. Institutions publiques comme entreprises sont très loin des normes attendues en matière de conformité sur le niveau d'accessibilité exigé par le législateur.* » En effet, **moins de 1%** des sites web testés affichent un taux de conformité de 100% avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Avec le lancement de l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique, la Fédération souhaite révéler l'ampleur du problème et pointer les bons et les mauvais élèves en matière d'accessibilité.

Cet [Observatoire](#) a pour but de mesurer la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité. Il porte sur un échantillon important de sites web organisés par secteur. Il recense la présence d'éléments exigés par la loi devant figurer obligatoirement sur le site web : une déclaration d'accessibilité de moins de trois ans, ayant une présentation telle que décrite dans le cadre du RGAA, une mention lisible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil, un schéma pluriannuel d'accessibilité. Il a bien entendu vocation à évoluer pour notamment prendre en compte l'élargissement du champ d'application.

A noter, à ce jour, cet Observatoire ne porte pas sur l'accessibilité effective des sites web contrôlés, mais uniquement sur les éléments déclarés par les organismes.

Pour la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, dont la devise est « La citoyenneté ça nous regarde ! » l'accessibilité pour tous est une condition non négociable du respect des droits de tout citoyen.

**Contacts presse :**

[aveugles de france@ad-convergence.com](mailto:aveugles_de_france@ad-convergence.com)

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles. Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.